



Charte Du Conseil Municipal Jeunes

MANDAT 2008 - 2010

Nous nous engageons à :

- En cas d'absence, prévenir la personne qui nous a convoqué 24h avant la réunion.
- Etre attentif à celui qui parle :
 - On s'écoute
 - On ne coupe pas la parole
 - On demande la parole
 - On se respecte
 - On est sérieux
 - On est tolérant sur les idées de chacun
 - On est attentif envers toutes les personnes
- Etre cohérent entre ce que je dis et ce que je fais.
- Etre assidu aux réunions.
- Eteindre les téléphones portables ou couper le son.
- Pas d'insultes.
- Etre poli envers toutes les personnes qui nous entourent.
- Ne pas porter de couvre-chef durant les réunions.
- Tenue vestimentaire appropriée.
- Etre le porte parole des jeunes qui nous entourent.
- Ne pas quitter les réunions, ni se lever avant que la séance soit terminée sauf empêchement. Dans ce cas, prévenir en début de séance.
- Participer aux manifestations d'une manière active.
- Rendre les lieux de réunions comme nous les avons trouvés : propre, chaises rangées...
- Respecter ce règlement.



Le Conseil Municipal Jeunes